

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy le 12.05.20

Etablissements hospitaliers publics et privés du Sud Lorraine dans une stratégie territoriale collective de reprise progressive de l'activité

Suite à l'épidémie de Covid 19, les établissements hospitaliers ont déprogrammé toutes les interventions et consultations non urgentes depuis le 15 mars dernier.

Pour organiser une reprise d'activité, les établissements publics et privés des territoires des GHT Sud Lorraine et des Vosges ont proposé à l'ARS Grand Est leur feuille de route commune.

Elle prévoit la reprise graduée de l'activité programmée ainsi que l'organisation des filières Covid sur le territoire.

La validation ce mardi 12 mai par l'ARS Grand Est de leur stratégie commune de prise en charge des filières Covid et non Covid, va permettre aux établissements du territoire Sud lorrain (Sud Meurthe et Moselle et Vosges) d'engager la reprise très progressive et partielle de l'activité médicale et chirurgicale conventionnelle.

Cette stratégie a pour objectif l'organisation à l'échelle du territoire des prises en charges urgentes et semi urgentes, une politique commune de reprogrammation et la mise en place d'un pilotage (réunion hebdomadaire des directeurs, présidents de CME et ARS) à partir d'indicateurs d'alerte permettant d'affiner les seuils de reprise.

Le travail commun de praticiens des établissements publics et privés, par discipline, a permis une priorisation des actes chirurgicaux en 11 filières ciblées : gynéco obstétrique, chirurgie gynécologique / ortho traumatologie rachis / chirurgie main/ cardio (chirurgie cardiaque et cardio interventionnelle) / vasculaire/ urologie/ digestif/ orl maxillo facial /gastro entérologie /ophtalmologie /neurochirurgie /chirurgie plastique.

Les établissements s'engagent à respecter une reprise à hauteur de 50% de l'activité chirurgicale (contre 20% aujourd'hui). Au-delà des urgences les actes ambulatoires ou ne nécessitant pas de réanimation en post opératoire sont priorités.

Cette reprise sera effectuée avec une extrême prudence et avec l'application des règles communes pour protéger patients et soignants.

La prise en charge des malades atteints de COVID

Les patients hospitalisés pour COVID en médecine seront pris en charge par leur établissement, en proximité. Les services de réanimations des établissements, publics ou privés, du territoire (CH d'Epinal, Cliniques Gentilly et Pasteur à Nancy, CHRU de Nancy), accueillent malades COVID + ou - en observant les mesures d'isolement nécessaires.

Etablissements concernés :

Département 54 : CHRU de Nancy, CH de Lunéville, CH de Toul, CH de Pont à Mousson, Clinique Jeanne d'Arc à Lunéville, Clinique Pasteur à Essey les Nancy, Clinique St André à Vandoeuvre et Cliniques Majorelle, Ambroise Paré et Gentilly à Nancy.

Département 88 : CH d'Epinal, Clinique la Ligne Bleue à Epinal, CH de Remiremont, CH de Saint Dié des Vosges, CH Ouest Vosgien (Neufchâteau-Vittel).

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication : communication@chru-nancy.fr
Emilie TOUPENET, directrice de la communication : 06 82 23 46 90 | e.toupenet@chru-nancy.fr

